AGATE
AGENCE ALPINE DES TERRITOIRES

FORMATION

REF : FOR2025005

LES RELATIONS ENTRE LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET LES ASSOCIATIONS

MARDI 16 DÉC.
9H-17H

Les associations Loi 1901 sont des partenaires au quotidien des collectivités qui sollicitent de ces dernières des soutiens financiers et/ou matériels. Parfois même, les élus sont appelés pour participer aux conseils d'administration des associations.
Cette formation fournit aux élus et techniciens les clefs pour gérer leurs relations avec les associations et appréhender les précautions à prendre.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Connaître le cadre juridique encadrant les relations collectivités / associations (subventions, conventions d'objectif, marchés publics, etc...).
- Connaître les bonnes pratiques pour sécuriser les relations.

PROGRAMME

- La définition de la notion de subvention : définition, les critères de qualification, la question de l'initiative, la distinction avec les contrats de la commande publique (marchés publics, concessions).
- Le processus d'octroi d'une subvention à une association : existe-t-il un droit à la subvention et à son renouvellement ? Quels documents la collectivité peut-elle demander ? Qui décide de l'attribution d'une subvention ?
- Les différents types de subventionnement au profit des associations (numéraire, équipements, locaux, personnel…).
- L'établissement d'une convention de subventionnement ou convention pluriannuelle d'objectifs : quand est-elle obligatoire, quel contenu, comment bien fixer les obligations des parties ?
- Quelles possibilités et quelles obligations de contrôle pour la collectivité sur l'activité de l'association subventionnée ?
- Cas particulier de la participation des élus au sein des instances des associations subventionnées : quels risques juridiques, quelles précautions à prendre pour sécuriser la participation des élus, qu'est-ce que la gestion de fait ?

MOYEN D'ÉVALUATION

Réalisation d'un QCM

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation alliera nécessaire contenu réglementaire et cas pratiques/mises en situation. Un support de formation sera remis aux participants. Les échanges en direct avec le formateur et les autres participants permettront d'enrichir le contenu de la formation.

Inscription avant le 9 décembre 2025 en cliquant sur ce lien

PRÉREQUIS
Aucun

PUBLIC
Élus et techniciens

TARIF
Adhérent Agate : 392 €
Non adhérent : 600 €
(accuel café et déjeuner inclus)

DURÉE
1 jour

LIEU
Alpespace - Porte de Savoie

FORMATRICES
Morgane Jacquier et Stéphanie Guinet, chargées de mission Juridique, Agate

Les locaux de formation de nos partenaires sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout renseignement ou autre forme de handicap, vous pouvez contacter Pascale Wolkowicz, référente handicap : 04 79 85 39 32 • formation@agate-territoires.fr qui évaluera avec vous et le formateur la faisabilité d'adaptation de la formation.